

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la promenade des îles de la Pietra à l'île Rousse

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Agnès VINCE, Directrice du Conservatoire du littoral

RCS / SIRET

1	8	0	0	0	5	0	1	9	0	0	0	4	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Établissement Public de l'Etat (7389)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidence mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le site est actuellement très impacté par le stationnement des véhicules à l'entrée de l'île de la Pietra et aux abords du port. Le stationnement organisé le long de la voirie qui dessert le port de commerce sera conservé. En revanche, à l'entrée de l'île, une aire de stationnement de 61 places sera aménagée de façon paysagère en remplacement des terre-pleins dont la capacité actuelle de stationnement est de 85 places. Le stationnement sauvage sur l'île de Sicotta (environ 20 places) sera également totalement résorbé.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une promenade piétonne continue entre l'avenue Dary et le Phare de la Pietra, et plus largement l'organisation de l'accueil du public sur ce site emblématique du littoral de Balagne.

Le projet prévoit des travaux préalables de cicatrization des espaces naturels dégradés (arrachage de griffes de sorcières, cicatrization de cheminements en sur-nombre) et de requalification paysagère du site (dont la démolition de ruines à l'arrière du restaurant l'Abri des flots, la dépose de mobiliers implantés sur les espaces naturels, la résorption de stationnements sauvages). La promenade comprend un tracé urbain, empruntant les trottoirs et accotements de la voie de desserte du port de commerce et des diverticules plus naturels où les piétons circulent sur des chemins dissociés des voies routières, sur les îles de Sicotta et Pietra.

La création de cette promenade induit la sécurisation des cheminements, la qualification/unification du vocabulaire d'aménagement (sols, mobilier, plantations ...), la restauration des espaces naturels, la scénographie du patrimoine naturel (anse, seuil des îles ...) et bâti (cale de mise à l'eau, cabanon, tour génoise, phare ...).

L'aménagement comprend la requalification de la plateforme terrassée au sud de l'île de la Pietra : le terre-plein sera cicatrized en prairie littorale et les stationnement existants restructurés pour s'intégrer dans le paysage (aire de stationnement de 61 places).

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Requalifier les paysages et les espaces naturels d'un site littoral emblématique
- Sécuriser et conforter la promenade piétonne entre le centre ville et le phare sur la séquence comprise entre l'île de Sicotta (inclue) et le phare.
- Offrir des espaces naturels de liberté aux abords du centre ville et de l'aire d'attente du port de commerce (embarquement).
- Améliorer la transition paysagère entre l'espace portuaire ( " technique" ) et la promenade.
- Accompagner le projet de restauration architecturale et de muséographie du phare de la Pietra.
- Maintenir une offre globale de stationnement en accord avec la fréquentation du site et ses usages (fonctionnement des ports de commerce et de plaisance, promenade, restaurants, hôtel, etc.) tout en favorisant l'intégration paysagère des véhicules stationnés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprendra les travaux suivants :

- La restauration naturaliste et paysagère des deux îles. Les interventions consisteront à arracher à la main les griffes de sorcières (*carpobrotus edulis*) sur les surfaces accessibles. Le mobilier est déposé (bancs, table de pique-nique ...). Les ruines sont déconstruites et les pierres récupérées. Des dispositifs de contention basse légère (ganivelles basses) permettent de fermer certains chemins pour cicatrisation et de canaliser le public sur des cheminements confortés.

Sur l'île de Sicotta, des dispositifs de contention maçonnés (muret en pierre de site) sont construits le long de l'île côté route afin d'y interdire le stationnement.

- La création du ruban de promenade en béton de site qui vient prendre place sur les accotements de la route du port puis sur la route du phare elle-même. La création du ruban s'accompagne de la qualification des rives de ce dernier : murets en pierres créés ou restaurés pour la contention et plantations d'accompagnement pour les transitions. Sur la route du phare, la réfection de la chaussée est l'occasion d'enterrer des réseaux télécom (actuellement au sol), d'amener des courants faibles jusqu'au phare et de permettre un balisage lumineux de la route du phare.

- La restauration de la plateforme basse de l'île de la Pietra. Le stationnement présent sur la rive est reporté à l'arrière et mutualisé avec le stationnement dédié à l'hôtel. Il est intégré grâce à des mouvements de terrain souples. Les premiers plans sont cicatrisés (décroustage de l'enrobé et terrassements fins pour restituer des formes naturelles) et transformés en prairie littorale.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une belle promenade continue et unitaire prolonge l'avenue Dary à partir de l'île de Sicotta. Sur cette promenade sécurisée, d'une largeur généreuse (supérieure à 3m), on se promène depuis le centre ville ou l'espace d'attente du port de commerce.

Les espaces naturels des îles de Sicotta et Pietra sont accessibles via des cheminements intégrés et balisés. Les intrusions dans les espaces naturels cicatrisés sont empêchés par un dispositif de contention.

Les premiers plans de l'île de la Pietra sont requalifiés : les stationnement quittent les premiers plans et prennent place dans un environnement arbustif à l'arrière d'une prairie littorale reconstituée.

La route du phare devient une promenade large et confortable le long de laquelle on peut s'arrêter se reposer sur les murets faisant office de bancs. Le phare, restauré dans le cadre d'un autre projet sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral, constitue le but de la promenade. Son parvis belvédère est mis en scène par une belle calade de pierre.

La surveillance et l'entretien des espaces naturels des îles sont assurés par la Collectivité de Corse, gestionnaire du domaine du Conservatoire du littoral.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis d'aménager en lien avec la création d'une aire de stationnement de 61 places.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du "ruban de promenade" (béton de site) .....	960 m
Larguer du "ruban de promenade" .....	2,5 - 3,5 m
Superficie de la nouvelle aire de stationnement (61 places) .....	2 557 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Iles de Sicotta et Pietra  
Avenue David Dary  
  
20 220 L'île Rousse

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 8' 3' 66" 59 Lat. 4° 2' 64' 25" 77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la Commune littorale de l'île Rousse
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de l'Île Rousse est concernée par un plan de prévention des risques d'incendies de forêts approuvé le 29 décembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terre s'équilibrent :  - l'ensemble des matériaux issus des démolitions sont concassés (environ 1000 m3) et utilisés en fond de forme pour l'aire de stationnement ;  - le reprofilage de la plateforme en contrebas de la tour génoise pour créer des modelés naturels et améliorer l'intégration paysagère de l'aire de stationnement se fait en déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nappage en terre végétale (environ 950 m3) est réalisé avec des matériaux d'apport.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne principalement des secteurs artificialisés (accotement routiers et voies / chemins existants). Les actions conduites en dehors de ces secteurs sont des opérations de restauration paysagère et des milieux naturels. Ces interventions en milieux naturels -évacuation des matériaux constitutifs de la ruine effondrée et arrachage des griffes de sorcière) seront conduites en période favorable pour limiter les incidences. A contrario, la lutte contre les espèces invasives favorisera la restauration de groupements végétaux dégradés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un balisage lumineux le long de la route du phare. Il s'agit d'une ponctuation par des spots à lumière rasante de 65 lumens répartis le long du cheminement.</p> <p>Le projet est par ailleurs soumis aux émissions lumineuses du port de commerce.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'arrachage des griffes de sorcière va générer d'importants volumes de déchets végétaux. L'objectif est le réemploi sur place.</p> <p>La technique de mise en andains, avec séchage sur place et constitution d'un substrat fertile pour reconstitution de sols qualitatifs et revégétalisation spontanée, expérimentée sur l'île du Grand Rousseau (83) par le Conservatoire du littoral, sera mise en œuvre autant que possible dans les secteurs les moins pentus.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif la valorisation globale du site, y compris le patrimoine architectural et culturel (phare, tour, cale ...), archéologique (site néolithique non impacté par le projet - réfection de la voie dans son emprise et dans son épaisseur de chaussée) et paysager (prise en compte des identités paysagères, perspectives et covisibilités).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire du port de commerce, porte un projet d'agrandissement de l'aire portuaire.

Les incidences cumulées avec ce projet sont de nature paysagère : le projet vise à améliorer les transitions entre l'espace portuaire et la promenade piétonne.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le maintien d'une aire de stationnement constitue le seul élément qui puisse être considéré comme un aspect négatif du projet. Néanmoins, il faut envisager le bilan total du stationnement à l'échelle du site.

L'aire de stationnement de l'île de la Pietra compte à ce jour :

- nombre de places sur la plateforme basse : 60

- nombre de places de stationnement sur l'aire de stationnement de l'hôtel : 25

Le projet prévoit par ailleurs la suppression de places de stationnements sur l'île de Siccota et ses accotements : 20

Au bilan,

- le nombre total de places de stationnement sur l'espace public avant projet est de : 85 (Pietra) + 65 (accotements routiers) = 150

- le nombre de places de stationnement du projet est de : 61 (stationnement paysager) + 35 (accotements routiers maintenus) = 96

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bastia

le, 5 février 2021

Signature

